Règlement du tournoi du Manoire 5
Du club Auberoche Isle Manoire 24 à St Pierre de Chignac
BCAIM24
le 13 et 14 Mars 2027

INFORMATIONS GENERALES :

1 - Le numéro d'autorisation du tournoi est :en cours
2 - Toute participation au tournoi du Manoire implique l'adoption du présent règlement.
3 – Le juge arbitre du tournoi est Galland Philippe. Le GEO est JEUNE Stéphane.
4 - Les matchs se dérouleront dans le gymnase suivant : Espace Maurice Faure 24330 St Pierre de Chignac.
5 - Les simples et les mixtes se dérouleront le samedi, les doubles se dérouleront le dimanche.

INSCRIPTION :

6 - La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses de minimes (minimum D9) à vétérans et de non-compétiteurs à N2 sur le plan national.
7 - Seuls les joueurs dont les licences sont validées et accessibles sur Poona à la date limite d'inscription seront retenus.
8 – Les joueurs peuvent s'inscrire sur deux tableaux : simple ou mixte le samedi + double le dimanche.
9 - Le montant des engagements (participation fédérale comprise) est de :

- 17 euros par joueur pour 1 tableau,
- 21 euros par joueur pour 2 tableaux,

Pour les joueurs du club : - 9 euros pour 1 tableaux
- 11 euros pour 2 tableaux

10 – Ouverture des inscriptions le 17 Janvier 2027 à 20 h
La date limite des inscriptions est fixée au 05 Mars 2027 à 12h.
11 - Le nombre maximum de participants est de 250. Si le nombre est atteint avant la date limite des inscriptions, celles-ci seront prises en compte en fonction de la date de règlement du deuxième joueur de la paire.
12 - En cas de forfait , aucun remboursement ne sera effectué après la constitution des tableaux. Tout forfait doit être justifié auprès des organisateurs et du juge arbitre avant et pendant la compétition et le justificatif doit être transmis à la ligue dans un délai de 5 jours après la fin de la compétition.

CONSTITUTION DES TABLEAUX :

13 - La constitution des tableaux aura lieu le 06 Mars 2027.

14 - Les tableaux seront composés de poules de trois ou quatre joueurs (deux sortants par poule), puis par élimination directe en sortie de poules. Selon le nombre de participants , il se peut qu'il y ai des poules uniques (5 ou 6 participants).

15 - Les tableaux proposés seront constitués en fonction du Classement Par Point Hebdomadaire (CPPH) au 4Mars 2027.

DEROULEMENT DES MATCHS :

16 - Les matchs se dérouleront en deux sets gagnants de 15 points. (selon la nouvelle réglementation FFBad).

17 - Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre les joueurs, les volants officiels de cette compétition sont : FORZA S6000

18 - Les matchs pourront être arbitrés par des arbitres officiels validés ou stagiaires volontaires. À défaut, ils se dérouleront en auto-arbitrage.

19 - Tout volant touchant la structure du gymnase (fixe ou mobile) sera compté « let » sur le 1er service et « faute » au 2nd service. Le volant sera faute en cours de match.

20 - Tout joueur non présent sur le terrain 3 minutes après l'appel de son match sera déclaré forfait.

AUTRES INFORMATIONS :

21 - Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue doit en avertir la table de marque et le Juge Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

22 - Seul un représentant de club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.

23 - Tout joueur est susceptible d'être pris en photo durant le tournoi ; celle-ci pourra être visible sur les outils de promotion du club. A la demande du joueur, elle pourra être retirée.

24 - Le règlement Fédéral sera appliqué pour tous les points non cités ci-dessus.

25 – En cas de forfait d'un joueur ou d'une paire,le remplacement sera fait par des joueurs ou paires en liste d'attente. Si le joueur d'une paire dont le partenaire est forfait souhaite proposer un remplaçant, il devra contacter le comité d'organisation qui statuera sur cette demande.

BADMINTON CLUB
24
AUBEROCHE ISLE MANOIRE

PIRES
BOULANGERIE - PÂTISSERIE

FB
Concept

B
BRODERIE DU PÉRIGORD

SET&MATCH

l'école de conduite
Thavon